



Alors que la réduction de l'empreinte carbone est un enjeu critique de ce siècle, le projet de piscine à vagues artificielles (Surfpark) de Castets dans les Landes refait surface, complété par la création d'un Surfcamp. Un ensemble de collectifs et d'associations demande son abandon définitif.

Le 22 juillet 2021, nous avons appris par voie de presse que la société Wavelandes réactivait une nouvelle fois publiquement son **projet de piscine à vagues artificielles à Castets**.

Pourtant, au printemps 2020, **la région Nouvelle-Aquitaine avait marqué fortement son opposition aux surfparks, en refusant de leur accorder le moindre euro de financement**. Celui de Castets, aussi antiécologique et inutile que ses concurrents, semblait voué à l'abandon, en l'absence presque totale de financement privé, malgré 2 années de matraquage politico-médiatique.

Las, le projet - coincé entre une autoroute à 8000 camions/jour, 3 sites Seveso seuil haut et une zone Natura 2000 - couvrait encore et enflait car **il s'agirait maintenant d'un projet estimé à 60 millions d'euros initiaux** (contre 40 millions dans sa version 2018). **Au 1er terrain de 10 ha à déboiser et artificialiser pour installer un surfpark, pourrait s'ajouter un deuxième terrain à déboiser pour y installer un surfcamp**, camping de luxe pour surfeurs et sociétés peu regardantes sur l'empreinte écologique de leurs séminaires. Ce dernier serait susceptible de retenir davantage physiquement et financièrement les clients d'un surfpark non rentable par lui-même.

Difficile de comprendre l'intérêt de cette sorte de « Disneyland du surf industriel », version payante et artificielle, alternative à **un océan gratuit tout proche** et à une côte landaise préservée. Dans sa nouvelle mouture, **le projet a été encore un peu plus repeint en vert**, par le biais d'une stratégie marketing grossière présentant l'ensemble comme un projet champion européen de l'écologie. La consommation d'eau et d'électricité y sont pourtant toujours pharaoniques (exemple : estimation d'une consommation d'eau potable publique équivalente à plus de 120 piscines olympiques sur 11 mois/an), malgré la promesse douteuse de récupération des eaux de pluie. **La destruction de la forêt, de sa biodiversité et le bétonnage des sites sont, eux, doublés**. Le classement du bassin surf en activité nautique et non en baignade artificielle, sans aucun suivi de l'Agence Régionale de Santé des Landes, ferait peser un risque sanitaire important sur les pratiquants.

Ce projet de Castets est **le seul projet de piscine à vagues artificielles non encore abandonné en France**, suite à l'arrêt - pour raisons de bon sens, d'écologie, de rentabilité économique et de pression de la société civile - des autres projets (les 3 projets précédents dans

les Landes, ainsi que ceux de Sevrans en région parisienne, Saint-Père-en-Retz en Bretagne, Lacanau et Saint-Jean-de-Luz).

Ce projet est anachronique. Nous ne sommes plus dans les années 1970, le GIEC vient de publier un 6ème rapport extrêmement sévère sur la responsabilité de l'activité humaine sur le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité. La communauté du surf ne veut pas de ce projet et le boycotterait.

La direction de la Fédération Française de Surf nous a informé début octobre 21 qu'elle ne soutient pas le projet Wavelandes, qui "n'a pas apporté les garanties attendues en termes environnementaux". Le Syndicat des Professionnels du Surf, organisation également sensible aux questions d'environnement, a donné explicitement sa position sur le projet de piscine à vagues de Castets : "projet non soutenable sur le plan écologique, ne devrait pas être poursuivi".

La classe politique landaise est encouragée également à marquer son opposition à ce projet, à commencer par le maire de Castets, leurré par une hypothétique manne financière et la promesse d'emplois discutables. Favoriser la construction d'un petit village surf privé à 20 km de l'océan, où chaque geste serait monnayé, est absurde, antisocial et risqué, dans une commune par ailleurs fortement endettée. Quant au président de la société Wavelandes, nous ne saurions que lui conseiller de changer de logique de développement, d'ouvrir les yeux sur les enjeux environnementaux actuels et d'abandonner **un projet qui laisserait un lourd fardeau à nos enfants.**

Les associations écologistes et collectifs signataires de ce communiqué continueront à étudier les éléments publics de ce dossier, afin de mieux en exposer les manquements et les nombreuses zones d'ombre, et à œuvrer pour faire grandir l'opposition à ce projet scandaleux et inutile au regard des enjeux de changement climatique et de perte dramatique de biodiversité. **Notre objectif est clair : l'abandon total et définitif de ce projet.**

Les signataires :

Amis de la Terre 40, Attac Landes Côte Sud, Bizi!, Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays-Basque et du sud des Landes (CADE), Collectif Landes Urgence Climat et Environnement, Collectif des Surfers du Born, Collectif des Surfeurs Landais, France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine (FNE NA), Landes Environnement Attitude (LEA), Rame Pour Ta Planète, Sepanso Aquitaine, Surfrider Foundation Europe, Surfrider Gironde, Surfrider Landes, Surfrider Pays Basque, Synapse Crew Europe, Urgence Climat Landes

Soutiens à la démarche : Les collectifs et associations engagés contre les projets (depuis abandonnés) à Sevrans en région parisienne, Saint-Père-en-Retz en Bretagne, Lacanau, Saint-Jean-de-Luz

Pour aller plus loin

Articles AdT récents sur le sujet :

<http://www.amisdelaterre40.fr/spip/spip.php?article868>

<http://www.amisdelaterre40.fr/spip/spip.php?article870>

Le site web d'opposition au projet de Saint-Jean-de-Luz, qui reposait sur la même solution technologique que celle prévue à Castets : <https://www.stop-surf-park-saint-jean-de-luz.com/>

La page Facebook d'opposition au projet de Castets est accessible ici : <https://www.facebook.com/Non-au-Surfpark-de-Castets-103828285389231/>

Les journalistes seront informés de la suite des actions menées contre ce projet.